

Au cours de la guerre, le volume de nos exportations a atteint des proportions invraisemblables, et déjà, comme il fallait le prévoir, la statistique indique une diminution sensible en ce domaine. Mais il ne faudrait pourtant pas oublier que nous possédons toujours cette productivité qui a permis l'extraordinaire volume de nos exportations en temps de guerre. Il est bon de noter qu'encore que nos exportations de matériel de guerre aient été complètement supprimées, le chiffre des exportations canadiennes pour l'année 1946 s'établissait à plus du double de la moyenne de nos exportations pour les cinq années qui ont immédiatement précédé la guerre. Pour ces cinq années nos exportations se chiffraient, en moyenne, par 884 millions de dollars. L'an dernier, elles avaient atteint 2,312 millions.

En ce qui concerne ses réalisations du temps de paix, je crois qu'il y a lieu de féliciter le présent Gouvernement d'avoir si bien su maintenir l'activité économique et le rythme de l'embauchage au cours de la première année de l'après-guerre. La nature de nos exportations indique bien quel a été le passage du temps de guerre au temps de paix. Nos exportations de bois et de produits de papier sont passées de 488 millions à 625 millions. L'aluminium et les produits chimiques ont subi une baisse sensible, mais c'est un bon signe que, malgré tout, certaines de nos exportations de minéraux ont été plus élevées en 1946,—années de paix,—qu'en 1945, qui avait été surtout une année de guerre. Ces augmentations comprennent le plomb, le nickel et le zinc. Plusieurs d'entre nous considérons le nickel comme un produit de guerre, exclusivement, mais il n'est pas sans intérêt d'observer qu'au cours de 1946, année de paix, nos exportations de nickel ont dépassé le chiffre d'avant-guerre.

Il est bon de constater également à quel point nos produits sont répandus. Ainsi, par exemple, j'observe que nos exportations vers la Chine et les pays de l'Amérique latine accusent une augmentation rapide.

Ma propre province, la Colombie-Britannique, a des intérêts vitaux dans ces questions commerciales. Nos trois grandes industries, en effet,—l'exploitation forestière, l'exploitation minière et la pêche,—ne sont-elles pas des industries d'exportation? De fait, elles contribuent au chiffre total des exportations canadiennes dans une proportion nettement plus forte que ne l'indiquerait l'importance de sa population par rapport au chiffre total de la population du Canada.

Les mesures législatives régissant l'exploitation forestière ou minière revêtent, dans une large mesure, un caractère provincial.

Cependant la pêche en haute mer est de la compétence du gouvernement fédéral et il y a lieu de féliciter le ministère des Pêcheries d'avoir su appliquer une politique de conservation rationnelle et éclairée. Si nous extrayons un minerai du sol nous perdons cette réserve de richesses, et, jusqu'à ce que la prospection ait révélé l'existence de nouveaux gisements, le pays se trouve appauvri d'autant. Quand nous abattons des forêts nous en perdons aussi la richesse, qu'on peut remplacer, il est vrai, au bout de quelques années, par le reboisement. Si nous tirons de la mer du poisson en trop grandes quantités, nous diminuons d'autant cette richesse, mais de sages règlements de pêche peuvent en assurer le bénéfice perpétuel.

La valeur totale de la pêche sur le littoral occidental a dépassé en 1945 le chiffre de 44 millions. Au cours de la guerre, ces pêcheries sont devenues l'une des principales sources d'approvisionnement du marché alimentaire domestique et ont fourni d'immenses quantités de poisson qui ont permis de ravitailler les pays éprouvés, comme le Royaume-Uni et quelques autres alliés du Canada.

Les personnes intéressées à nos pêcheries ont fait preuve, dans l'exploitation de ces ressources, d'une grande initiative et d'une grande habileté. Ainsi c'est pendant la guerre que la mise en conserve du saumon a battu tous les records. La mise en conserve du hareng a augmenté des centaines de fois et, au fur et à mesure que le besoin d'huiles vitaminées se faisait plus pressant, cette production, minime au début, a atteint une importance considérable. Il n'est pas nécessaire que nous reculions dans cette voie, pourvu que la conservation de nos ressources fasse l'objet d'un contrôle et d'une direction sages.

Mais ce n'est pas le Canada seul qui est chargé de la conservation. L'administration mixte canado-américaine a déjà sauvé et rétabli l'industrie de la pêche au flétan sur la côte du Pacifique et est en train de restaurer la célèbre montée du saumon sokeye dans le Fraser. C'est ainsi d'ailleurs que les recherches scientifiques, dues à des biologistes et des techniciens, donnent d'excellents résultats, surtout dans le domaine des huiles vitaminées où tout laisse prévoir pour l'avenir, sous une direction sage et éclairée, d'intéressants progrès.

Le ministre des Pêcheries a déjà fait connaître ses projets en vue d'augmenter la compétence du personnel administratif sur les deux littoraux et de résoudre ainsi les nombreux problèmes qui résultent de pêcheries plus actives et plus diverses. Actuellement, 44 inspecteurs stagiaires des pêcheries, tous ex-combattants, suivent un cours de trois mois